

AVIS D'APPEL PUBLIC Á CANDIDATURE

1% artistique

Construction du Collège Capavenir Vosges

1 – Maître d'ouvrage de l'opération

Conseil Départemental des Vosges

Adresse : 8 Rue de la Préfecture, 88088 Épinal

Représenté par son Président M. François VANNONSON

2 – Objet de la consultation et procédure

Dans le cadre de la construction du Collège Capavenir Vosges, le Conseil Départemental des Vosges, maître d'ouvrage, souhaite se conformer au « dispositif du 1% artistique ».

En conséquence, il procède à une consultation publique des artistes afin de passer commande d'une oeuvre d'art répondant ainsi à l'obligation de décoration des constructions publiques, conformément au décret n°02-677 du 29 avril 2002 modifié par le décret n°90-2005 du 4 février 2005 et aux dispositions des articles R2172-2 et R2172-7 et suivants du code de la commande publique.

Cette procédure prévoit une phase de candidature sur simple dossier artistique et lettre de motivation, puis dans un second temps, une phase de remise de projets pour les 3 candidats admis à concourir après examen des dossiers de candidatures par le comité artistique.

3 – Caractéristiques principales de la construction

Le nouveau collège est majoritairement construit en bois (1 200 m³ mis en oeuvre) issu de forêts du massif vosgien. Privilégiant le matériau naturel et le circuit court, ce parti pris architectural favorise une ambiance chaleureuse et apaisée.

Caractéristiques : L'effectif prévisionnel pris en compte est de 503 élèves répartis en 21 divisions ce qui correspond à une capacité d'accueil théorique maximum de 600 élèves.

4 – Programme de la commande artistique

Il s'agit de faire intervenir une ou un artiste dans le domaine du design graphique (ce champ de domaine n'est pas exclusif), pour réaliser une oeuvre originale, en dialogue avec l'orientation majeure de l'architecture du collège.

Parallèlement à la livraison de l'oeuvre, l'artiste, avec l'assistance de l'ensemble des partenaires, animera une action de médiation artistique et culturelle à destination des usagers et des collégiens.

Sa proposition intégrera également la réalisation d'outils sur support numérique à destination des enseignants, leur permettant d'assurer, les années suivantes, la médiation nécessaire à une appropriation de l'oeuvre par les nouveaux collégiens.

5 - Montant de l'enveloppe

La commande artistique incluant la création, réalisation et pose de l'oeuvre se monte à 107 000 €TTC. Ce montant inclus en outre les frais relatifs aux actions et documents de médiation conçus et mis en oeuvre par l'artiste.

6 - Dossier de candidature

Pour être recevable le dossier de candidature, obligatoirement en langue française, devra comprendre :

1/ un curriculum vitae

2/ un dossier artistique (démarche artistique, visuels des oeuvres les plus importantes et éventuellement des réalisations dans le cadre de commandes publiques ou privées)

3/ une lettre de motivation indiquant les orientations que l'artiste souhaite donner à son projet dans le cadre de cette commande

4/ pièces administratives (formulaires DC1 et DC2)

5/ justification de la qualité d'artiste et garantie professionnelle, un des documents suivant :

- attestation d'affiliation ou d'assujettissement à la Maison des artistes ou d'affiliation à l'AGESSA pour l'année en cours, URSAFF du Limousin.

- récépissé de déclaration de début d'activité délivré par la Maison des Artistes avec copie de la liasse Pzéro,
- numéro de siret délivré par l'INSEE,
- équivalent pour artiste étranger

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la sélection des artistes se fera exclusivement sur les documents demandés ci-avant.

Aucune audition n'étant prévue à ce stade, aucun projet de création spécifique n'est requis.

7 - Modalités de sélection

Critères de sélection des candidatures :

La sélection des candidatures sera effectuée dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles (démarche artistique, parcours professionnel)

Le choix des 3 artistes retenus se fera au regard :

- des motivations exprimées pour le projet
- de l'engagement dans une démarche de création contemporaine
- de l'adéquation de la démarche artistique avec les objectifs énoncés et les prescriptions du programme de la commande

A l'issue de la sélection de la ou du lauréat, un contrat sera établi entre l'artiste et le maître d'ouvrage fixant les modalités de réalisation, d'installation de l'oeuvre, les modalités d'entretien et de maintenance, l'étendue de la proposition pédagogique associée ainsi que les conditions de cession des droits d'auteur et de rémunération de l'artiste.

8 – Planning prévisionnel

Le planning prévisionnel de consultation et d'exécution du marché est le suivant :

Consultation des artistes par appel public à candidatures : Novembre 2019

Choix des artistes admis à concourir : Janvier 2020

audition des artistes par le comité artistique réuni en jury et classement des projets : Mai 2020

Livraison de l'oeuvre et levée des réserves : Octobre 2020

9 – Comité artistique

Chaque opération de « 1% » est encadrée par un comité artistique, instance de conseil auprès du maître d'ouvrage. Il est composé de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'oeuvre, de l'utilisateur, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles – Ministère de la Culture (DRAC) et de personnalités qualifiées dont une ou un artiste. Ce comité est chargé de définir le programme de la commande artistique et d'émettre un avis sur les propositions présentées par les artistes. Dans ce cadre le suivi et le pilotage de l'ensemble de la procédure sont assurés par le maître d'ouvrage assisté par la DRAC.

10 – Date limite de réception des candidatures

La transmission des plis par voie électronique est

1/ imposée pour cette consultation

Les candidats doivent transmettre leur candidature par voie dématérialisée à l'adresse suivante : xmarchés.fr

Date limite d'envoi des candidatures : 10 janvier 2020 à 16h.

11 – Renseignements complémentaires :

Emmanuelle AFANASSIEFF

eafanassieff@vosges.fr

Tél.03 29 29 89 17